



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 28
23	29	pour: 28 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEPOT DE PROJET SOCIAL AUPRES DE LA CAF 76 DANS L'OBJECTIF D'OBTENIR L'AGREMENT EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL «LA ZERTELLE» - CM/18/007

Il est rappelé au Conseil Municipal la démarche d'obtenir l'agrément d'un centre social.

Le projet social défini s'oriente vers l'obtention de la prestation globale autour des objectifs suivants :

1. Développer l'identité du Centre Social et son réseau d'acteurs locaux en faveur d'actions « Hors les Murs ».
2. Accompagner les jeunes à devenir des citoyens actifs et autonomes
3. Participer à la réduction de la fracture numérique.

Ainsi que l'obtention de la prestation famille autour des objectifs suivants :

1. Accompagner la dimension parentale en lien avec les acteurs locaux du réseau socio-éducatif
- 2- Valoriser les initiatives familiales et intergénérationnelles au travers d'actions partagées et solidaires

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le projet social auprès de la CAF 76 dans le cadre de l'obtention de l'agrément du centre social « La Zertelle » du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'avis favorable du comité de pilotage du projet social du 15 décembre 2017

VU l'avis favorable de la commission action sociale de la CAF de Seine-Maritime du 13 mai 2016, concernant l'attribution d'un agrément provisoire du Centre Social La Zertelle, au titre de l'animation globale et coordination,

VU l'opportunité de confirmer cet agrément provisoire en agrément quadriennal (reprenant l'année 2017)

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer le projet social auprès de la CAF de Seine Maritime dans l'objectif d'obtenir une labélisation permettant le versement d'une prestation de service « Animation Globale » et « animation famille » en faveur du Centre Social La Zertelle pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la CAF 76 relative aux versements des prestations de service nommées ci-dessus ainsi que les documents s'y rapportant.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

